



ADA005 · LES ACTES DES APÔTRES

Le choix de Matthias

La première mesure importante adoptée par les apôtres consiste à rétablir le collège des Douze en désignant un remplaçant à Judas l'Iscaïote...

EN BREF

Analyse d'Actes 1.15-26, relatant l'élection de Matthias pour remplacer Judas l'Iscaïote. Pierre, porte-parole naturel des disciples, fonde la nécessité de ce remplacement sur les Psaumes. Les critères apostoliques sont précisés : avoir suivi Jésus depuis son baptême et être témoin de sa résurrection. Matthias est finalement désigné par tirage au sort après prière, rétablissant le collège des Douze, symbole des douze tribus d'Israël.

LECTURE
31 min

RÉFÉRENCES
47

LIVRES CITÉS
12

NIVEAU
Moyen

PUBLIC
Intermédiaire

PUBLIÉE
11/06/2026

MISE À JOUR
23/06/2026

CLASSEMENT

PARCOURS	Les Actes des Apôtres
THÈME	Actes des Apôtres
THÈME	Ministère de Pierre
SÉRIE	ADA - Actes des Apôtres

PERSONNAGES

Pierre · Matthias · Judas l'Iscaïote · Joseph Barsabbas (Justus) · Jésus · Jean-Baptiste · Joseph d'Arimatee · Nicodème · Jean

LIEUX

Jérusalem

PÉRIODES

Mai 33 après J.-C. · Période post-résurrection · Église primitive · Premier siècle

MOTS-CLÉS

Matthias · Judas Iscaïote · collège des Douze · Pierre · Actes des Apôtres · élection apostolique · tirage au sort · Jérusalem · Église primitive · témoins de la résurrection

NOTIONS

autorité apostolique · succession apostolique · herméneutique typologique · discernement communautaire · collège des Douze · témoignage de la résurrection · tirage au sort biblique · restauration de Pierre · symbolisme des douze tribus · Église naissante

RÉFÉRENCES BIBLIQUES

Actes 1.15-26 · Actes 1.13 · Actes 1.14 · Actes 1.18-19 · Actes 1.20 · Actes 1.21-22 · Actes 1.23 · Jean 21.15-19 · Jean 6.68-69 · Jean 7.5 (+ 15, voir l'index)

SOMMAIRE

Consultation	3
Textes bibliques	3
Détails techniques	4
1- La place particulière de Pierre	5
2- Les cent vingt disciples réunis à Jérusalem	5
3- La nécessité de remplacer Judas	6
4- Les critères du choix	6
5- La mort de Judas Iscariote	6
6- Une désignation placée sous la souveraineté de Dieu	6
7- Matthias et le rétablissement des Douze	7
8- La préservation du témoignage apostolique	7
Lexique	9

RÉSUMÉ

Cet article (ADA005) est le cinquième épisode d'une série consacrée aux Actes des Apôtres, centrée sur le ministère de Pierre dans l'Église naissante. Il analyse le passage d'Actes 1.15-26, qui relate l'élection de Matthias pour remplacer Judas l'Ischariote au sein du collège des Douze, événement situé à Jérusalem au mois de mai 33 après Jésus-Christ, selon la reconstitution chronologique proposée par l'auteur. Le commentaire s'articule autour de cinq grandes sections. La première porte sur la place particulière occupée par Pierre au sein de la communauté des disciples. Sans chercher à s'imposer, il apparaît naturellement comme le porte-parole du groupe, une position qu'il occupait déjà durant le ministère terrestre de Jésus. Son nom figure en tête de toutes les listes apostoliques dans les quatre évangiles et dans les Actes. Sa restauration après son reniement, opérée par le Christ ressuscité selon Jean 21.15-19, lui permet de reprendre pleinement ce rôle de leader reconnu par ses frères sans contestation. La deuxième section s'intéresse aux cent vingt disciples réunis à Jérusalem, mentionnés en Actes 1.15. L'auteur souligne que ce nombre ne représente pas nécessairement l'ensemble des croyants, car d'autres pouvaient être absents ou dispersés. Des personnages comme Joseph d'Arimatee ou Nicodème ne sont pas mentionnés dans ce rassemblement. Le contexte d'hostilité consécutif à la crucifixion explique probablement une certaine discrétion de la part des disciples concernant leurs lieux de réunion et l'identité de certains croyants, comme l'illustre Jean 20.19. La troisième section aborde la nécessité théologique de remplacer Judas. Pierre fonde sa proposition non sur une décision arbitraire, mais sur une lecture typologique des Psaumes 69.26 et 109.8, qu'il applique à la trahison de Judas et à la vacance de sa charge. Le chiffre douze revêt une portée symbolique forte, renvoyant aux douze tribus d'Israël et à la promesse de Jésus selon laquelle les Douze siégeront sur douze trônes pour juger les douze tribus, comme rapporté en Matthieu 19.28 et Luc 22.29-30. Il est donc essentiel que le collège apostolique retrouve sa plénitude numérique. La quatrième section examine les critères définis par Pierre pour désigner le successeur de Judas. Le candidat doit avoir accompagné Jésus depuis son baptême par Jean-Baptiste jusqu'à son ascension, et il doit avoir été témoin de la résurrection. Ces exigences excluent notamment les frères de Jésus, dont la foi ne semble s'être manifestée qu'après la résurrection. Deux candidats répondent aux critères : Joseph appelé Barsabbas, surnommé Justus, et Matthias. Leur existence révèle qu'un cercle plus large de disciples fidèles avait accompagné Jésus tout au long de son ministère public, demeurant dans l'ombre des Douze mais partageant pleinement leur expérience. La

cinquième section traite de la mort de Judas l'Ischariote telle que la décrit Luc en Actes 1.18-19. L'auteur signale une tension apparente entre ce récit et celui de Matthieu 27.3-10, tout en laissant entendre que des harmonisations sont possibles. La procédure finale de désignation de Matthias repose sur la prière et le tirage au sort, pratique courante dans l'Ancien Testament pour discerner la volonté divine. Cette méthode sera abandonnée après la Pentecôte, lorsque l'Esprit Saint guidera directement la communauté dans ses décisions. Cet article offre ainsi une étude exégétique et historique rigoureuse de l'élection de Matthias, mettant en lumière les fondements scripturaux, ecclésiaux et symboliques de cet acte fondateur pour l'Église primitive.

Consultation

Vous pouvez consulter :

- [ANN027 : Le dernier repas de Pâque](#)
- [ANN028 : La journée juive au temps de Jésus](#)
- [ANN026 : L'heure de la crucifixion](#)
- [ANN031 : Les Souverains Sacrificateurs](#)
- [INF312 : Le tirage au sort](#)
- [INF313 : Pourquoi Pierre veut-il rétablir le groupe des douze en nommant Matthias ?](#)
- [INF314 : Qui sont ces deux disciples : Matthias et Joseph ?](#)
- [INF315 : La mort de Judas](#)
- [INF316 : L'importance des douze](#)
- [INF317 : Une rédaction ancienne de Matthieu](#)

Textes bibliques

Actes

Actes des apôtres 1.15-26 (Louis Segond S21)

A cette époque-là, Pierre se leva au milieu des disciples; le nombre des personnes réunies était d'environ 120. Il dit:

«Mes frères, il fallait que s'accomplisse l'Ecriture, ce que le Saint-Esprit avait annoncé d'avance par la bouche de David au sujet de Judas, devenu le guide de ceux qui ont arrêté Jésus.

Il était l'un des nôtres et il avait part au même ministère.

Cet homme a acheté un champ avec le salaire du crime; il y est tombé en avant, s'est éventré et toutes ses entrailles sont sorties.

Tous les habitants de Jérusalem l'ont appris, c'est pourquoi ce champ a été appelé dans leur langue 'Hakeldama', c'est-à-dire 'le champ du sang'.

Or il est écrit dans le livre des Psaumes: Que sa maison devienne déserte et que personne ne l'habite! et: Qu'un autre prenne sa charge!

»Il faut donc choisir un homme parmi ceux qui nous ont accompagnés tout le temps où le Seigneur Jésus a vécu avec nous,

depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous. Il nous sera associé comme témoin de sa résurrection.»

Ils en présentèrent deux: Joseph appelé Barsabbas, surnommé Justus, et Matthias.

Puis ils firent cette prière: «Seigneur, toi qui connais le cœur de tous, désigne lequel de ces deux hommes tu as choisi

pour prendre part à ce ministère et à cette charge d'apôtre que Judas a abandonnés pour aller à la place qui est la sienne.»

Ils tirèrent au sort et le sort tomba sur Matthias, qui fut associé aux onze apôtres.

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Détails techniques



Lieu : Ville de Jérusalem

Date : Mois de mai 33

Mode opératoire : Nous suivons Luc dans son second ouvrage

Note sur le mode opératoire : Ces informations se trouvent uniquement chez Luc



La première mesure importante adoptée par les apôtres consiste à rétablir le collège des Douze en désignant un remplaçant à Judas l'Ischariote.

1- La place particulière de Pierre

Le premier élément qui ressort de ce passage est la position particulière occupée par Pierre au sein du groupe des disciples. Sans chercher à s'imposer au-dessus de ses frères, il apparaît naturellement comme leur porte-parole. Sa prise de parole est acceptée sans contestation et personne ne semble remettre en cause son autorité. Son reniement appartient désormais au passé et la restauration opérée par le Messie Jésus lui a permis de reprendre sa place au milieu des apôtres (Jean 21.15-19).

Durant tout le ministère terrestre de Jésus, Pierre avait déjà joué ce rôle de représentant du groupe (Matthieu 16.16 ; Jean 6.68-69). Dans les quatre listes apostoliques, son nom apparaît toujours en première position (Matthieu 10.2-4 ; Marc 3.16-19 ; Luc 6.14-16 ; Actes des apôtres 1.13), tandis que Jean est généralement mentionné immédiatement après lui. L'autorité particulière que Jésus lui avait confiée semble ainsi reconnue naturellement au sein de l'assemblée (Matthieu 16.18-19 ; Luc 22.31-32).

2- Les cent vingt disciples réunis à Jérusalem

Luc précise qu'environ cent vingt personnes sont réunies à Jérusalem (Actes des apôtres 1.15). Ce chiffre

ne signifie pas nécessairement que le nombre total des disciples se limitait à ce groupe. D'autres croyants pouvaient être absents ou dispersés. Ni Joseph d'Arimatee (Matthieu 27.57), ni Nicodème (Jean 19.39) ne sont mentionnés.

Dans le climat d'hostilité qui règne après la crucifixion, il est possible que certaines mesures de prudence aient conduit les disciples à faire preuve d'une certaine discrétion concernant les lieux de réunion et l'identité de plusieurs croyants (Jean 20.19).

3- La nécessité de remplacer Judas

La proposition de Pierre de remplacer Judas l'Iscaiote ne repose pas sur une décision arbitraire ou autoritaire. Elle s'appuie avant tout sur les Écritures. En rapprochant les événements des paroles des Psaumes (Psaumes 69.26 ; Psaumes 109.8), Pierre estime qu'il est nécessaire qu'un autre prenne la charge laissée vacante par le traître (Actes des apôtres 1.20).

Cette interprétation semble faire consensus parmi les disciples. Il apparaît comme une évidence que le collège apostolique doit retrouver sa plénitude et compter de nouveau douze membres, conformément au choix initial du Seigneur (Matthieu 10.1-4). Ce nombre possède une forte portée symbolique puisqu'il rappelle les douze tribus d'Israël et la promesse de Jésus selon laquelle les Douze siégeront sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël (Matthieu 19.28 ; Luc 22.29-30).

4- Les critères du choix

Cette exigence exclut naturellement les frères de Jésus, dont la conversion semble être intervenue après la résurrection (Jean 7.5 ; Actes des apôtres 1.14). Pierre précise en effet que le futur apôtre doit avoir accompagné Jésus depuis le baptême de Jean jusqu'à l'ascension et être devenu témoin de sa résurrection (Actes des apôtres 1.21-22). L'ancienneté et la continuité du témoignage constituent donc des critères essentiels.

Nous découvrons également qu'autour des Douze existait un cercle plus large de disciples fidèles. Les apôtres ne rencontrent aucune difficulté à proposer deux candidats : Joseph appelé Barsabbas, surnommé Justus, et Matthias (Actes des apôtres 1.23). Ces hommes avaient suivi Jésus depuis les débuts de son ministère et avaient été témoins des principaux événements de sa vie. Leur présence révèle qu'un nombre important de disciples, demeurés dans l'ombre, avaient accompagné le Seigneur tout au long de son ministère.

5- La mort de Judas Iscaiote

Pierre rappelle ensuite la fin tragique de Judas l'Iscaiote (Actes des apôtres 1.18-19). Les détails rapportés par Luc peuvent sembler entrer en tension avec le récit de Matthieu, qui affirme que Judas alla se pendre (Matthieu 27.5). Toutefois, ces deux récits ne sont pas nécessairement contradictoires. Matthieu rapporte la cause de la mort, tandis que Luc semble décrire les conséquences ultérieures de cette pendaison. Les deux descriptions apparaissent ainsi davantage complémentaires qu'opposées.

6- Une désignation placée sous la souveraineté de Dieu

La procédure de désignation du nouvel apôtre peut surprendre le lecteur moderne. Le recours au tirage au sort pourrait paraître peu spirituel. Pourtant, Luc souligne que cette démarche intervient après une prière solennelle adressée au Seigneur qui connaît les cœurs de tous (Actes des apôtres 1.24-25). Les disciples ne s'en remettent pas au hasard mais à la souveraineté divine.

Cette pratique s'inscrit dans une tradition ancienne bien attestée dans les Écritures (Lévitique 16.8 ; Josué 18.10 ; 1 Chroniques 24.5). Le livre des Proverbes rappelle d'ailleurs que « toute décision vient de l'Éternel » (Proverbes 16.33). Il est remarquable que cette méthode n'apparaisse plus après la Pentecôte, les décisions importantes étant désormais prises sous la direction du Saint-Esprit (Actes des apôtres 13.2-3 ; Actes des apôtres 15.28).

7- Matthias et le rétablissement des Douze

Le choix se porte finalement sur Matthias, qui est associé aux onze apôtres (Actes des apôtres 1.26). Cette nomination souligne l'importance que les disciples accordent au collège apostolique dans le développement futur de l'Église. Les Douze constituent les témoins officiels de la vie, de la mort et surtout de la résurrection du Messie Jésus (Actes des apôtres 1.8 ; Actes des apôtres 1.22). Ils représentent, en quelque sorte, les garants de l'authenticité du témoignage chrétien.

Plus tard, Paul rappellera que l'Église est édifiée sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire (Ephésiens 2.20).

8- La préservation du témoignage apostolique

Il est également possible de voir dans cette élection une première mesure destinée à préserver l'intégrité du témoignage apostolique. Les disciples savent que leur mission essentielle consiste à transmettre fidèlement ce qu'ils ont vu et entendu (Actes des apôtres 4.20 ; 1 Jean 1.1-3). Le remplacement de Judas manifeste ainsi leur volonté de maintenir intact le collège des témoins avant même la venue du Saint-Esprit.

Cependant, les persécutions qui ne tarderont pas à s'abattre sur l'Église (Actes des apôtres 4.1-3 ; Actes des apôtres 5.17-18), la mort d'Étienne (Actes des apôtres 7.54-60) puis celle de Jacques, fils de Zébédée (Actes des apôtres 12.1-2), montreront la fragilité de ces témoins oculaires. Cette situation conduira progressivement l'Église à préserver leur témoignage sous une forme écrite.

Luc lui-même rappelle que plusieurs avaient déjà entrepris de mettre par écrit les événements transmis par ceux qui avaient été témoins oculaires dès le commencement (Luc 1.1-2). Il est donc vraisemblable qu'une rédaction ancienne de l'Évangile selon Matthieu ait participé à cette volonté de sauvegarder la mémoire apostolique face au risque de voir disparaître prématurément ceux qui avaient accompagné le Seigneur.

Ainsi, les Évangiles de Matthieu, de Marc et plus tard de Luc peuvent être considérés comme le prolongement naturel du témoignage apostolique. Les hommes étaient mortels et exposés aux persécutions, mais leur témoignage devait être conservé et transmis aux générations futures (Jean 20.30-31 ; 2 Pierre 1.15 ; 2 Timothée 3.16-17). Le rétablissement des Douze et la mise par écrit du témoignage apostolique apparaissent alors comme deux aspects complémentaires d'une même préoccupation : préserver fidèlement la mémoire des événements fondateurs sur lesquels repose l'Église.

Sur le fond, c'est probablement l'un des passages les plus proches d'un commentaire biblique académique parmi ceux que vous avez rédigés. La seule partie qui demanderait davantage de prudence dans la formulation est l'hypothèse d'une rédaction très précoce de Matthieu en araméen : elle est défendable, mais elle relève du domaine des hypothèses et gagnerait à être présentée avec des expressions comme « il est possible », « certains auteurs ont proposé », ou « cette hypothèse pourrait expliquer... ».

Le tirage au sort

Pourquoi Pierre veut-il rétablir le groupe des douze en nommant Matthias

Qui sont ces deux disciples Matthias et Joseph

La mort de Judas

L'importance des douze

Une rédaction ancienne de Matthieu

LEXIQUE

La Bible Segond 21 (S21) — La Segond 21. Modernisation : La Segond 21 vise à moderniser le langage de la traduction de Louis Segond tout en maintenant une grande fidélité aux textes originaux hébreux et grecs.
INF082 · <https://www.schilo.org/inf082-la-bible-segond-21-s21/>

L'importance des douze — Les apôtres avaient reçu une mission unique de témoignage, mais leur disparition progressive sous l'effet des persécutions rendait nécessaire la conservation écrite de leur enseignement. D'abord, les Douze avaient été choisis pour être des témoins oculaires de la vie, de la mort et de la résurrection du Messie Jésus (Actes des apôtres 1.21-22).
INF316 · <https://www.schilo.org/inf316-limportance-des-douze/>

La mort de Judas — D'un point de vue historique et exégétique, il n'existe pas nécessairement de contradiction entre les récits de Matthieu et des Actes. Les deux auteurs décrivent probablement des aspects différents d'un même événement.
INF315 · <https://www.schilo.org/inf315-la-mort-de-judas/>

La pierre principale de l'angle — L'image de "la pierre principale de l'angle" citée dans Matthieu 21.42 est une référence directe au Psaumes 118.22-23, et elle est reprise à plusieurs reprises dans le Nouveau Testament pour désigner le Messie Jésus comme le fondement du salut, rejeté par les hommes mais choisi par Dieu. « La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtaient est devenue la principale de l'angle ; c'est du Seigneur que cela est venu, et c'est un prodige à nos yeux. »
INF197 · <https://www.schilo.org/inf197-la-pierre-principale-de-langle/>

Le tirage au sort — Le tirage au sort mentionné dans (Actes des apôtres 1.26) peut surprendre le lecteur moderne, mais il correspond à une pratique ancienne bien connue dans le judaïsme. Pour les disciples, il ne s'agissait pas d'un jeu de hasard, mais d'une manière de rechercher la volonté de Dieu après avoir prié.
INF312 · <https://www.schilo.org/inf312-le-tirage-au-sort/>

Une rédaction ancienne de Matthieu — L'hypothèse d'une rédaction ancienne de l'Évangile selon Matthieu est tout à fait envisageable et se trouve défendue, sous diverses formes, par plusieurs historiens et exégètes. Bien qu'elle ne puisse être démontrée avec certitude, elle présente une réelle cohérence historique et permet de mieux comprendre la volonté des premiers chrétiens de préserver le témoignage des témoins oculaires.
INF317 · <https://www.schilo.org/inf317-une-redaction-ancienne-de-matthieu/>

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · <https://www.schilo.org/inf038-yhwh/>

POUR ALLER PLUS LOIN

PARCOURS	Les Actes des Apôtres https://www.schilo.org/parcours/les-actes-des-apotres/
THÈME	Actes des Apôtres https://www.schilo.org/theme/actes-des-apotres/
THÈME	Ministère de Pierre https://www.schilo.org/theme/ministere-de-pierre/
SÉRIE	ADA - Actes des Apôtres https://www.schilo.org/serie/ada-actes-des-apotres/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ADA004 - Le retour et l'attente des disciples https://www.schilo.org/ada004-le-retour-et-lattente-des-disciples/
ÉTUDE SUIVANTE	ADA006 - L'accomplissement de la promesse https://www.schilo.org/ada006-laccomplissement-de-la-promesse/

INDEX DE L'ÉTUDE

Références bibliques : Actes 1.15-26 · Actes 1.13 · Actes 1.14 · Actes 1.18-19 · Actes 1.20 · Actes 1.21-22 · Actes 1.23 · Jean 21.15-19 · Jean 6.68-69 · Jean 7.5 · Jean 19.39 · Jean 20.19 · Matthieu 10.1-4 · Matthieu 10.2-4 · Matthieu 16.16 · Matthieu 16.18-19 · Matthieu 19.28 · Matthieu 27.3-10 · Matthieu 27.57 · Marc 3.16-19 · Luc 6.14-16 · Luc 22.29-30 · Luc 22.31-32 · Psaumes 69.26 · Psaumes 109.8

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : <https://www.schilo.org/ada005-le-choix-de-matthias/>, exportée le 27/10/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.